

Sommaire

PRÉSENTATION DES AUTEURS	3
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	11
TRANSFERT DE PHARMACIE : RIEN N'EST ACQUIS !	
SAVOIR IDENTIFIER LES BONNES RAISONS ET CHASSER LES IDÉES FAUSSES...	13
• Pour quelles raisons souhaitez-vous transférer?	13
• Il n'existe pas de droit de transférer, de plein droit... acquis!	19
• Un droit de « priorité » existe cependant... ..	22
Un transfert est prioritaire sur une création	24
Un regroupement est prioritaire sur un transfert	25
• Un droit d'antériorité existe également	26
La clé d'arbitrage	26
Les deux dossiers doivent être concurrents	28
• Que faire si vous apprenez que vous bénéficiez d'un droit de priorité ou d'antériorité?	31
TRANSFERT DE PHARMACIE :	
UN PROJET PERSONNEL COMME UN PROJET D'ENTREPRISE À SÉCURISER	35
• L'indispensable inventaire des effets collatéraux du transfert	35
Des effets collatéraux à appréhender!	37
C'est donc vrai!	38
Votre responsabilité commence ici	40

• Un transfert est un projet d'entreprise	41
Attention à votre mode d'exploitation de la pharmacie	41
Votre officine sera « figée » pendant 5 ans !	42
Des exceptions existent cependant	43
TRANSFERT DE PHARMACIE : QUELLES SONT LES RÈGLES À RESPECTER ?	45
• Connaître les règles avant de commencer son projet	47
• Ai-je le droit de partir de mon local ?	49
Comment démontrer l'absence d'abandon de clientèle pour un transfert au sein de la même commune ?	50
Comment démontrer l'absence d'abandon de clientèle pour un transfert hors de la commune de départ ?	53
• Ai-je le droit d'arriver ?	58
Comment transférer dans sa commune ?	58
Comment transférer en dehors de sa commune ?	60
TRANSFERT DE PHARMACIE : QUE DEVEZ-VOUS DÉMONTRER ?	63
• Comment démontrer que le transfert va « optimiser la desserte » ?	64
Comment identifier la population que vous pouvez envisager de desservir ?	64
Comment démontrer l'optimisation de la desserte ?	70
• Comment démontrer que l'officine sera accessible et en toute sécurité ?	76
Un accès permanent	76
Un accès pour tous	77
Un accès sécurisé	79
SYNTHÈSE : LE TRANSFERT DE PHARMACIE EN 4 ÉTAPES	81
• Étape 1 : de l'idée de transférer à la construction du dossier	82
L'idée de transférer	82
La construction du dossier	86
• Étape 2 : le dépôt du dossier	89
• Étape 3 : l'instruction de la demande de transfert	90
• Étape 4 : la décision est rendue... mais ensuite ?	92
La bonne nouvelle !	92
Et... la mauvaise	93
La décision est rendue... Et ensuite ?	97
CONCLUSION	101
• Cinq mots pour conclure	101
Anticiper	101

Sécuriser	101
Motiver	102
Optimiser	102
Pérennité	102
ANNEXES	103
• Dispositions législatives	103
Articles L.5125-1 à L.5125-32 du Code de la santé publique	103
• Dispositions réglementaires	118
Articles R.5125-1 à R.5125-8 du Code de la santé publique	118
INDEX	121